



8 Place du Matras
51340 VANAULT LES DAMES



03.26.41.25.72

cotesdechampagneetsaulx@orange.fr

www.4cvs.fr

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JEUDI 24 AVRIL 2019

Présents : Christian BURGAIN, Jean-Claude CABART, Henry Noël CHAMPENOIS, Gérard CHRETIEN, Charles de COURSON, Monique DEBRAND, Alain DEPAQUIS, André DESANLIS, Jacky DIMNET, Claudine DUBECHOT, Georges DUVNJAK, Jean-Claude GERARD, Hugues GERARDIN, Denise GUERIN, Claude GUICHON, Laurent GYURICA, Sylviane HUSSON, Jean-Claude JOFFRES, Serge LADROIT, Joël LAGNEAUX, Jean-François LAKOMY, Joël LAMOUREUX, Sylvain LANFROY, Marc AUBRY, Michel LECOCQ, Evelyne LEPAGE, Michel LINARD, Jean-Pierre LONGUEVILLE, Jean-Claude MANFE, Michel BOBROWSKI, Roger MOSNIER, Gérard MUNIER, Rémi QUANTINET, Christian SEYS, Joël DELISSE, Gisèle PEGURRI, Solène WAWROWSKI, Laurence LEBLANC, Pascal TRAMONTANA

Représentés : Georges GERARD, Martine MILLOT, Michel NICOMETTE

Excusés : Joël CHANTEREAUX, Jean-Jacques GARCIA, Marie-Anne BREMONT, André HALIPRÉ, Claude DOYEN, Thierry DAUSSEUR

Absents : Jacky BERTON, Marzéna FONTANIVE, Kévin LARCHER, Jean-Marie TASSINARI, Pierre-Marie DELABORDE, Carole GANSTER, Olivier BUISSON, Maxime GIRONDE, Laurence LE GUINIO SQUELART

I. BUDGETS 2019

Le Président fait un bilan de l'année écoulé, il précise notamment :

Le résultat de clôture 2018 du budget général en fonctionnement est de 110 000 € supérieur à 2017 à 1 745 000 €. Il se caractérise par une quasi stabilité des charges de fonctionnement (-140 000 € par rapport à 2017 soit -4.4%) à 3 086 000 € malgré une hausse des charges de personnel de 6%.

Les recettes de fonctionnement à 4 108 000 € sont en légère baisse de 1.5 % en raison de la baisse des dotations et participations de 12 %.

Le résultat de clôture 2018 du budget général en investissement montre un besoin de financement non couvert de 560 000 € soit 160 000 € de plus que l'an dernier. En effet, les dépenses d'investissement sont en baisse de 280 000 € par rapport à 2017 mais 2017 avait enregistré la dépense de la Montée en débit (MED) de 600 000 €. En réalité, hors cette MED, nous avons investi 320 000 € de plus qu'en 2017. Nos recettes d'investissement sont en baisse puisque nos subventions DETR sont en forte baisse.

Malgré cela, la collectivité se désendette, l'encours baisse de de 2 890 000 € à 2 600 000 €. Le fonds de roulement est stable à 1 200 000 €. Le financement des investissements n'impacte pas le fonds de roulement et ce, sans endettement. La trésorerie nette est de 664 561 €. Cette situation est obtenue avec une fiscalité comparable à la strate départementale (-20 % sur la CFE).

Le budget 2019 que nous vous proposons sera équilibré sans hausse de la fiscalité et nous permettra d'assumer tous nos engagements et les investissements prévus.

Concernant les budgets annexes :

Ordures ménagères :

Le montant de la redevance fixée ne suffit pas à équilibrer le budget de fonctionnement des OM. Le déficit de 35 000 € représente environ 3 € par habitant, la redevance de 96 € par personne aurait dû être de 99€/pers pour équilibrer notre budget. L'excédent diminue donc de 60 819 à 27 863 €. Nous vous proposerons donc la même redevance, conscient que notre excédent approchera le zéro en raison d'une baisse de la population réelle alors que notre cotisation au SYMSEM est basée sur la population totale. En 2020, un autre mode opératoire nous permettra de présenter des comptes équilibrés.

Assainissement :

Les résultats 2018 sont confortables mais doivent servir à financer les prochains investissements qui s'avèrent être conséquents (Mise aux normes ou reconstruction des STEP de Vauclerc, Pargny sur Saulx, Charmont...)

Maison de santé :

Le besoin de financement de la section d'investissement n'a pas pu être couvert en 2018, en effet un emprunt avait été prévu pour financer l'extension de la maison de santé de Vanault les Dames mais il n'a pas été réalisé.

SPANC :

Ce budget n'est pas équilibré puisque les contrôles ont tardé à être réalisés, il semblerait que la situation s'améliore en début d'année 2019 et que la fréquence des contrôles s'accélère.

OPAH :

Le budget annexe de l'OPAH ayant été créé au cours de l'année 2018, certaines dépenses et recettes ont été réalisées sur le budget général, ce qui explique le déséquilibre. Un versement du budget général vers ce budget annexe sera nécessaire au cours de l'année 2019.

a. Affectation des résultats

La Directrice Générale des Services fait état des affectations de résultat 2018, le Président met aux voix, toutes les affectations sont **approuvées à l'unanimité**.

b. Assainissement

CA 2018	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	542 126.19 €	246 136.49 €
Recettes	980 288.86 €	354 761.24 €
Résultat 2018	438 162.67 €	108 624.75 €
Résultat de clôture 2018	438 162.67 €	75 971.38 €
Solde RAR		-192 060.00 €
Besoin de financement		116 088.62 €
Affectation :		
Virement à la section d'investissement 1068	116 088.62 €	
Report en section de fonctionnement	322 074.05 €	
BP 2019	Fonctionnement	Investissement
Dépenses (RAR inclus)	1 285 521 €	1 527 569 €
Recettes (RAR inclus)	1 285 521 €	1 527 569 €

Le budget Assainissement 2019, en fonctionnement et en investissement est adopté **à l'unanimité**.

c. Ordures Ménagères

CA 2018	Fonctionnement
Dépenses	970 078.12 €
Recettes	937 121.75 €
Résultat 2018	-32 956.37 €
Résultat de clôture 2018	27 863.58 €
Affectation :	
Report en section de fonctionnement	27 863.58 €
BP 2019	Fonctionnement
Dépenses	977 113 €
Recettes	977 113 €

Le budget Ordures Ménagères 2019, en fonctionnement est adopté à l'unanimité.

d. Maison de santé

CA 2018	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	68 827.88 €	21 572.89 €
Recettes	55 090.60 €	51 688.26 €
Résultat 2018	-13 737.28 €	30 115.37 €
Résultat de clôture 2018	-13 737.28 €	-347 927.94 €
Solde RAR		94 596.00 €
Besoin de financement		253 331.94 €
Affectation :		
Virement à la section d'investissement 1068		
Report en section de fonctionnement	-13 737.28 €	
BP 2019	Fonctionnement	Investissement
Dépenses (RAR inclus)	71 891 €	707 385 €
Recettes (RAR inclus)	71 891 €	707 385 €

Le budget Maison de santé 2019, en fonctionnement et en investissement est adopté avec 36 voix pour et 6 voix contre.

e. SPANC

CA 2018	Fonctionnement
Dépenses	30 222.99 €
Recettes	25 841.47 €
Résultat 2018	-4 381.52 €
Résultat de clôture 2018	-8 578.41 €
Affectation :	
Report en section de fonctionnement	8 578.41 €
BP 2019	Fonctionnement
Dépenses	56 610 €
Recettes	56 610 €

Le budget SPANC 2019, en fonctionnement est adopté à l'unanimité.

f. OPAH

CA 2018	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	75 977.20 €	100 524.00 €
Recettes	84 088.00 €	0
Résultat 2018	8 110.80 €	-100 524.00 €
Résultat de clôture 2018	8 110.80 €	-100 524.00 €
Solde RAR		-27 127 €
Besoin de financement		127 651 €
Affectation :		
Virement à la section d'investissement 1068	8 110.80 €	
Report en section de fonctionnement	0 €	
BP 2019	Fonctionnement	Investissement
Dépenses (RAR inclus)	128 014 €	281 754 €
Recettes (RAR inclus)	128 014 €	281 754 €

Le budget OPAH 2019, en fonctionnement et en investissement est adopté à l'unanimité.

g. ZAE

CA 2018	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	0 €	0 €
Recettes	0 €	0 €
Résultat 2018	0 €	0 €
Résultat de clôture 2018	0 €	0 €
Solde RAR		0 €
Résultat cumulé	0 €	0 €
BP 2019	Fonctionnement	Investissement
Dépenses (RAR inclus)	5 400 €	40 000 €
Recettes (RAR inclus)	5 400 €	40 000 €

Le budget ZAE 2019, en fonctionnement et en investissement est adopté à l'unanimité.

h. Budget Général

CA 2018	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 490 587.28 €	1 646 277.34 €
Recettes	4 527 519.60 €	1 486 699.18 €
Résultat 2018	1 036 932.32 €	-159 578.16 €
Résultat de clôture 2018	1 745 288.84 €	-559 632.01 €
Solde RAR		-831 228.48 €
Besoin de financement		1 390 860.49 €
Affectation :		
Virement à la section d'investissement 1068	1 390 860.49 €	
Report en section de fonctionnement	354 428.35 €	
BP 19	Fonctionnement	Investissement
Dépenses (RAR inclus)	4 844 713 €	4 497 344 €
Recettes (RAR inclus)	4 844 713 €	4 497 344 €

Le Budget Général 2019, en fonctionnement et en investissement est adopté à **l'unanimité**.

i. Vote des 4 taxes

Le Président propose de maintenir les 4 taxes aux mêmes taux que l'an dernier, à savoir :

Cotisation Foncière des Entreprises : 16.6 %

Taxe d'Habitation : 13 %

Taxe Foncière (bâti) : 10 %

Taxe Foncière (non bâti) : 10.99 %

Cette proposition est adoptée à **l'unanimité**.

j. Vote des subventions

La Vice-Présidente en charge des finances fait lecture des subventions proposées, elles sont **adoptées à l'unanimité**.

k. Répartition du FPIC

Dans l'attente de la publication des montants du FPIC, le Président explique que, comme l'an dernier, 3 possibilités de répartition vont s'offrir à la 4CVS :

- Une répartition de droit commun défini par la DGFIP

- Une répartition à la majorité des 2/3 sans s'écarter de plus de 30 % par rapport à la répartition de droit commun.

- Une répartition dérogatoire libre à l'unanimité du conseil communautaire ou à la majorité des 2/3 des conseils municipaux qui devront se prononcer dans un délai de 2 mois suivant la notification des montants du FPIC.

Le Président rappelle que depuis 2 ans, le FPIC est laissé en totalité à la 4CVS, en contrepartie, l'instruction des documents d'urbanisme est entièrement prise en charge par cette dernière. Il propose de reconduire cette mesure.

Cette proposition est **adoptée à l'unanimité**.

l. Ligne de trésorerie

Lors des délégations données au Président en début de mandat, celui-ci a la possibilité de contracter une ligne de trésorerie à hauteur de 200 000 € maximum.

Afin de faire face aux différentes dépenses, notamment au paiement du solde de la montée en débit (600 000 €) et en attendant le paiement de bon nombre de subvention, le Président précise qu'il sera sûrement nécessaire d'avoir recours à une ligne de trésorerie et demande au conseil de bien vouloir porter le maximum de l'encours à 500 000 €.

Le conseil délègue au Président la contractualisation des lignes de trésorerie à hauteur de 500 000 € maximum à **l'unanimité**.

II. VOIRIE

a. Appel d'offres 2019

Lot 1 : Bassu et Vanault les Dames

Cinq entreprises ont répondu à l'appel d'offres avec des tarifs variant de 586 466 € HT à 670 748.09 €, c'est la Marnaise qui remporte le lot ayant obtenu la meilleure moyenne selon les 3 critères définis, à savoir le prix pour 60 %, la valeur technique pour 30 % et le délai de réalisation pour 10 %.

Lot 2 : Parking scolaire de Pargny sur Saulx, rue Leroy à Pargny, Reims la Brûlée, St Jean devant Possesse, Sermaize les Bains, Chemin d'Hénault et Chemin du Cimetière des Huguenots

à Saint Amand sur Fion.

Cinq entreprises ont également répondu pour des tarifs oscillant entre 518 820.26 € à 625 000 €, Eurovia remporte le marché selon les mêmes critères que le lot 1.

Après débat, le conseil entérine la décision de la Commission d'Appel d'Offres à **l'unanimité**.

b. Point sur les travaux

Travaux 2017 :

La 4CVS est toujours en attente de la réception des travaux pour St Lumier en Champagne. Une date devrait être fixée très prochainement.

Travaux 2018 :

Eurovia a réalisé 3 chantiers, afin de faire la réception des travaux, il est nécessaire d'attendre la fin des travaux de la rue du Dr Fritsch à Sermaize les Bains dès que la signalisation horizontale sera terminée.

La Marnaise a réalisé les travaux de l'autre lot, plusieurs chantiers doivent démarrer prochainement, il s'agit d'Etrepy début mai en même temps que la route de Bassuet à St Lumier et les travaux de Changy devraient débuter en septembre en fonction de l'avancée des travaux d'eau potable.

III. PLU

Sermaize les Bains :

Afin de mettre en compatibilité le PLU de Sermaize avec la création d'une ferme solaire sur le site des anciens bassins de décantation de Cristal Union, il est nécessaire de définir un zonage spécifique et adapté à la production d'énergie solaire. Pour ce faire, le conseil communautaire a **décidé, à l'unanimité**, de prescrire la procédure de déclaration de projet.

Pargny sur Saulx :

Afin de poursuivre la mise en compatibilité du PLU de Pargny sur Saulx, la 4CVS approuve la procédure de déclaration de projet **à l'unanimité**

IV. REPARTITION DES SIEGES DE LA 4CVS

Le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a rappelé que tous les EPCI doivent recomposer leur organe délibérant en 2020. Dans chaque EPCI à fiscalité propre, un arrêté préfectoral fixant la répartition des sièges entre les communes devra être pris avant le 31 octobre 2019, quand bien même certains EPCI choisiraient de conserver, lorsque cela est possible, la répartition actuelle des sièges. Les communes en lien avec leur intercommunalité sont appelées à procéder avant le 31 août 2019, par accord local, à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire.

Plusieurs possibilités pour la 4CVS :

- Répartition de droit commun : 62 sièges sont attribués
- Répartition selon un accord local : 57 sièges sont attribués comme actuellement, à savoir : Sermaize les Bains : 7

Pargny sur Saulx : 7

Saint Amand sur Fion : 4

Vitry en Perthois : 3

Et 1 siège pour chacune des 36 autres communes

Le bureau propose au conseil communautaire, qui **accepte à l'unanimité**, de répartir les sièges selon l'accord local comme actuellement. Pour être entérinée, il est nécessaire que cette proposition du conseil communautaire soit approuvée à la majorité qualifiée des conseils communautaires soit 2/3 des communes représentant la moitié de la population ou la moitié des communes représentant 2/3 de la population et ce avant le 31/08/19. **Les communes doivent donc délibérer**, un modèle de délibération sera joint au présent compte-rendu.

V. BASSUET

Suite au déménagement du service urbanisme, le bâtiment de Bassuet n'est plus utilisé. La question de sa mise en vente se pose à nouveau. Le conseil communautaire **décide, à l'unanimité**, de mettre en vente le bâtiment selon l'estimation des domaines, soit 180 000 €.

VI. POINT SUR LES TRAVAUX DES ECOLES

Les difficultés rencontrées, en termes de travaux actuellement, concernent les sanitaires de la partie maternelle de Pargny sur Saulx.

En effet, suite à un bouchage, nous avons fait intervenir un plombier qui n'a pas pu réparer au vu de la vétusté de l'installation, nous avons donc fait appel à la COVED, qui n'a pas pu procéder au débouchage en raison des faiblesses constatées sur la solidité des canalisations.

Il a donc été décidé de refaire dans l'urgence la partie évacuation (durant les vacances d'avril), la partie supérieure avec notamment le changement des cuvettes et des chasses d'eau sera effectif durant les vacances estivales.

Pour ce qui est des dégradations constatées sur l'école d'Heiltz le Maurupt, nous avons fait une déclaration auprès de l'assurance Dommage-Ouvrage et sommes dans l'attente d'une réponse pour le passage d'un expert.

VII. DEMANDE DE SUBVENTION

Avant de se prononcer sur la faisabilité du projet de l'extension de la maison de santé de Sermaize les Bains, le Vice-Président propose de faire des demandes de subvention autre que la DETR et le DSIL, à savoir une demande à la Région et également si nécessaire au Leader afin que cette extension soit subventionnée à hauteur de 80 %.

VIII. CENTRE DE SECOURS DE VITRY LE FRANCOIS

Le SDIS projette de réhabiliter le centre de secours de Vitry le François pour 4.7 millions HT soit un investissement net de subvention de 2 820 000 €. Quatorze de nos communes dépendent de ce CS en 1^{er} appel, ce qui implique une participation financière de la 4CVS.

Le coût des travaux devrait être reparti en fonction de la population, du nombre d'interventions du territoire, du potentiel financier soit une participation approximative pour la 4CVS de 322 000 €.

La réhabilitation est pour le moment en phase d'étude.

IX. FTTH ET TELEPHONIE MOBILE

FTTH : Une réunion avec la Région et Losange (entreprise ayant remportée l'appel d'offres de la Région en matière de développement de la fibre) a eu lieu dernièrement, 2 sujets étaient à l'ordre du jour :

- Le projet de convention : présentation des modes de paiement, du cout de 100 € par prise, il a donc été décidé que la 4CVS financerait l'opération au fur et à mesure des travaux et non pas par 1/5 chaque année comme indiqué précédemment.
- La location des fourreaux mais pas de la fibre. La 4CVS est en attente d'une proposition.

Le cas de Plichancourt a également été évoqué. La commune demande que soient maintenus les délais prévus étant donné que la solution transitoire actuelle n'est que très peu satisfaisante.

Téléphonie mobile : Comme indiqué précédemment, le pylône de Bassu devrait voir le jour dans les 2 ans suivant la décision de l'ARCEP.

X. DELEGATION DE LA GEMA AUX SYNDICATS HYDRAULIQUES

La 4CVS n'a jamais délibéré pour confier la GEMA aux syndicats hydrauliques, ce qui bloque le fonctionnement de ces syndicats.

Le Président propose donc de déléguer la GEMA aux 3 syndicats de rivières de la collectivité soit le syndicat de la Chée, le Syndicat du Perthois et le Syndicat de la Vière.

Cette proposition est approuvée **à l'unanimité**.

XI. ORAC

M. Lanfroy souhaite aborder l'ORAC (Opération de Rénovation de l'Artisanat et du Commerce), il s'agit de fonds disponibles pour le financement du matériel ou de petits équipements pour les artisans et les commerçants. (Les subventions accordées s'élèvent environ à 20 % de la dépense).

Des fonds sont encore disponibles jusqu'en septembre 2019, il faut en faire la promotion auprès des artisans et des commerçants de notre territoire. La plaquette sera jointe au présent compte-rendu.

XII. QUESTIONS DIVERSES

a. Possesse

Le Maire de Possesse demande une visite du Vice-Président en charge de la voirie afin de trouver des solutions suite aux problèmes d'affaissement ou de détérioration des avaloirs.

b. Vanault le Châtel

Le Maire de Vanault le Châtel signale un dépôt sauvage d'ordures ménagères sur sa commune. En fouillant les poubelles, le propriétaire (résidant à Charmont) a été identifié, les gendarmes ont été prévenus. Le Président appellera le Symsem afin de procéder à l'enlèvement de ces OM.

LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL

AURA LIEU LE JEUDI 23 MAI 2019 A 20H30